

Testaments et Successions



“... et justice pour tous...”

Préparé par
Gregory L. Landry
Avocat principal

La Corporation de Service
Légal

1020 Surrey Street
P.O. Box 4823
Lafayette, LA 70502-4823

Tél. (337) 237-4320
Fax (337) 237-8839
Sans frais (800) 256-1175
Courriel: alsclaf@la-law.org

La corporation de service légal d'Acadiana est un cabinet d'avocat privé à but non-lucratif fournissant de l'aide légale gratuite dans les cas civils pour les personnes âgées et d'autres qui n'ont pas les moyens. On représente des résidents dans les paroisses suivantes : Acadie, Allen, Avoyelles, Beauregard, Calcasieu, Cameron, Catahoula, Concordia, Evangéline, Grant, Ibère, Jefferson Davis, Lafayette, LaSalle, Rapides, Vernon et Winn. Votre éligibilité pour notre aide est basée sur vos revenus et ressources financières, sur les mérites de votre cas et la disponibilité des ressources nécessaires selon vos besoins.

Les informations suivantes sont un survol des lois louisianaises et fédérales sur certains sujets. Ce n'est pas du conseil légal. Si vous avez des problèmes dans ces domaines, vous devriez contacter un avocat pour vous aider.

Même si chacun de nous fait des transactions de consommateur chaque jour, la plupart se passe si bien que ça semble routine et personne n'y pense deux fois. Quand quelque chose va mal, il vaut mieux connaître les droits et les options qu'on possède.



La raison de testaments et successions

Homologuer la volonté d'une personne, ou de régler leur succession en déposant une succession nous permet d'être certain qui est le propriétaire d'un bien qui appartenait à la personne décédée. Il permet le transfert de propriété plus ordonnée. Héritant réduit la dépendance de l'État. Le mot légal pour un "will" est un "testament".

Le concept de votre succession

Au moment de votre décès, votre succession sera inclure toutes vos dettes, obligations, actifs, droits et biens. Vos biens propres et la moitié de toute la communauté de biens sera dans votre succession. Propriété communautaire est tout ce que vous et votre conjoint avez acquis au cours de votre mariage grâce aux efforts de l'un de vous. La séparation des biens est ce que vous acquis avant votre mariage, a été donné seulement pour vous ou héritée par vous après le mariage.

Qui hérite si vous décédez sans testament?

En général, votre propriété sera donnée à vos enfants à parts égales. Si vous décédez sans enfants, d'autres parents vont hériter dans cet ordre: votre conjoint hérite de votre moitié de toute la communauté de biens, vos frères et sœurs, vos parents, votre conjoint hérite alors vos biens propres, d'autres ascendants et, enfin, l'Etat. Si quelqu'un vous survit dans un de ces groupes, personne dans une hérite de groupe plus tard.

Genres de testaments et donations

Il existe deux genres de testaments, olographe et notarié. Une volonté olographe est entièrement écrit, daté et signé par vous. Le testament notarié peut être manuscrite ou dactylographiée, et sera notariée devant des témoins. Vous pouvez faire des dons pendant que vous êtes en vie, ou donations qui prennent effet uniquement après votre décès. Ceux-ci sont appelés "legs". Vous pouvez faire un legs particulier d'un élément spécifique, un legs universel de tous vos biens, ou d'un legs général de fractions de votre succession.

Pour qui avez-vous à léguer des biens?

Loi de la Louisiane exige que vous quittez la propriété à tout enfant de moins de 23 ans ou qui est incapable. Ceux-ci sont appelés héritiers "forces". Le montant que vous devez quitter dépend du nombre d'héritiers réservataires au moment de votre décès, 1/4 de votre succession si il ya un héritier forcé et 1/2 de votre succession si il ya plus d'un. Il ya des motifs de la loi de déshériter un héritier réservataire, mais ils sont sévères. Si un enfant né hors du mariage a été reconnu par vous, ou prouve sa filiation devant le tribunal, l'enfant va hériter de vous comme un enfant né dans le mariage.

Le processus de succession legal

Une succession est un procès avec les documents suivants: une pétition à l'homologation votre volonté ou d'envoyer vos héritiers en possession; un affidavit au sujet de votre décès, le domicile, et héritiers, une liste descriptive juré de ce qui est dans votre succession, une proposition de répartition des votre succession, un jugement définitif mettre les autres en possession. Dans les cas complexes, l'administrateur peut être nommé pour gérer vos affaires jusqu'à ce que le jugement final.